

17 SEPTEMBRE 2020

La COVID-19 au Canada : collaboration entre concurrents, fixation de prix, fusions et investissement étranger pendant (et après) la pandémie

Auteurs : [Anita Banicevic](#) et [John Bodrug](#)

Alors que le monde entier est secoué par la crise de santé publique provoquée par la COVID-19, les préoccupations antitrust demeurent importantes pour les entreprises qui font face à des choix stratégiques et qui doivent réagir aux perturbations qu'entraîne la pandémie sur leurs activités. La légalité de la collaboration entre concurrents, les règles applicables en matière de hausse des prix en période de pandémie et la question de savoir si les fusions stratégiques feront l'objet d'une surveillance accrue (ou moindre) aux termes de la législation antitrust et en matière d'investissement étranger ne représentent que quelques exemples des questions qui se sont posées et qui demeurent pertinentes. Nous donnons la perspective canadienne à l'égard de chacune de ces questions et faisons part des dernières indications fournies par le Bureau de la concurrence et les divers ministères des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

[Téléchargez notre analyse](#) (en anglais).

Le présent article a d'abord paru dans la publication [The Antitrust Source](#) de l'[American Bar Association](#). Nous avons obtenu l'autorisation de le reproduire.

Personnes-ressources : [John Bodrug](#) et [Anita Banicevic](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.